



Direction Générale des
Services du Département
Direction de la Culture

2011-CG-3-3198

Service spectacle vivant et enseignements

Affaire suivie par : Bernadette Legrenzi
Poste: 70.54

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 23 septembre 2011

AIDES AUX ACTEURS ET RÉSEAUX DÉPARTEMENTAUX

Politique sectorielle	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
Secteur d'intervention	Culture
Programme	Musique et Danse
Données financières	CP 2011-E.P.F.
Montant actualisé :	2 460 059 €
Montant déjà engagé :	431 688 €
Montant disponible :	2 028 371 €
Montant réservé pour ce rapport :	178 700 €

Politique sectorielle	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
Secteur d'intervention	Culture
Sous-secteur	Activités artistiques et actions culturelles
Programme	Evènements ou structures d'envergure départementale
Données financières	CP 2011-E.P.F.
Montant actualisé :	517 472 €
Montant déjà engagé :	406 210 €
Montant disponible :	111 262 €
Montant réservé pour ce rapport :	75 000 €

Le Département a décidé d'apporter un soutien spécifique à des projets relatifs aux domaines de la musique, de la danse et du théâtre pour un montant de 253 700 € ; ils sont menés par des associations ou communes des Yvelines dont l'envergure revêt un intérêt pour les yvelinois. Il s'agit de projets de développement de territoires ou d'actions de mise en réseau à l'échelle du Département.

L'Académie du spectacle équestre

Créée et dirigée par Bartabas, fondateur du Théâtre équestre Zingaro, l'Académie du spectacle équestre a ouvert ses portes en février 2003 dans la Grande Ecurie du Château de Versailles, rénovée à cette occasion.

Lieu de spectacle et de formation unique par l'alliance qu'elle met en œuvre entre création contemporaine, art équestre, transmission et patrimoine, elle accueille des écuyers venus du monde entier et occupe une place aux côtés des plus grandes institutions équestres. Cette compagnie-école travaille comme un corps de ballet pour se mettre au service de différents projets artistiques.

De par la nouvelle politique départementale du cheval, mise en place depuis 2007, ce sont toutes les énergies, les moyens et les acteurs, dont l'Académie équestre fait naturellement partie, qui sont invités à se fédérer dans un objectif de valorisation partagée de la filière cheval et des Yvelines. Ainsi, depuis 2008, la Direction de l'Education, de la Jeunesse et des Sports propose des visites gratuites de l'Académie aux collégiens dans le cadre du dispositif « *Cheval au collège* ».

En 2011 se poursuit le développement d'un véritable partenariat, à titre culturel et sportif, entre le Département des Yvelines et l'Académie Equestre, selon les **activités composant son projet global** en général, et selon toutes les actions qui favorisent l'**ancrage de son activité aux plans local et départemental** en particulier, à savoir :

- la création et la diffusion développée autour du spectacle équestre au Manège de la Grande Ecurie du Château de Versailles, au moyen d'une compagnie composée de professionnels et de jeunes apprentis ;
- la transmission d'un savoir équestre et artistique aux élèves écuyers alliant techniques du dressage et différentes pratiques artistiques et sportives venant enrichir les savoirs traditionnels ;
- la sensibilisation de publics diversifiés (familial, seniors, publics empêchés, scolaires) et en particulier adolescent, à travers plusieurs initiatives dont le dispositif « *Cheval au collège* », « *Les matinales des Ecuyers* », les visites des écuries et la mise en place d'expositions ;
- la valorisation du Patrimoine exceptionnel que constituent les Grandes Ecuries du Château de Versailles ;
- l'accessibilité aux activités de l'Académie passant notamment par le développement des partenariats avec différentes structures culturelles ou éducatives yvelinoises (le Centre de Musique Baroque de Versailles, le Château de Versailles, le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines, l'Onde à Vélizy-Villacoublay, l'Education nationale, etc.).

En 2010, l'Académie Equestre a accueilli sur le seul site de Versailles, près de 23 000 spectateurs au cours de plus de 70 représentations, plus de 75 % des spectateurs étant issus de la Région Ile-de-France. Plus de 1 000 heures d'enseignement ont été délivrées aux élèves écuyers et plus de 1 000 élèves des niveaux primaire et secondaire ont pu être accueillis aux Grandes Ecuries.

Le budget réalisé pour l'année 2010 s'élève à 1 282 800 €. La Compagnie a perçu 275 000 € de subventions publiques (175 000 € de la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, 75 000 € du Département et 25 000 € de la Ville de Versailles).

L'Etat conventionne actuellement avec la Compagnie sur les années 2009-2010-2011. Une convention pluriannuelle multipartite pourrait être proposée à partir de l'année 2012 selon des modalités restant à définir.

Dans cette attente, je vous propose de reconduire en 2011 le montant de la subvention octroyée en 2010, à savoir **75 000 €**.

Cet engagement financier départemental fait l'objet d'une convention sur objectifs à intervenir pour l'exercice 2011 entre le Département des Yvelines et la S.A.R.L. Académie du spectacle équestre, jointe à la présente délibération (cf. annexe 1).

L'Académie Internationale du Château de Rangiport (Commune de Gargenville)

Après avoir acquis une renommée mondiale en matière d'enseignement musical grâce notamment à la présence de Nadia Boulanger, la Ville de Gargenville a fondé, en 1996, une Académie Internationale de musique au Château de Rangiport. Cette rencontre entre grands artistes et jeunes musiciens talentueux donne lieu à des stages ainsi qu'à des concerts donnés par les élèves, notamment dans l'ancienne demeure de Nadia et Lili Boulanger.

La 15ème édition de l'Académie Internationale de musique du Château de Rangiport s'est déroulée à Gargenville du 1er au 14 juillet 2010. Elle a donné lieu à trois concerts et à deux stages, dix-neuf stagiaires y ont participé. Le budget réalisé en 2010 s'élève à 38 730 €, la participation du Conseil général représentant un montant de 17 000 €.

La 16ème édition a eu lieu du 1^{er} au 14 juillet 2011. A l'occasion du 16ème anniversaire de l'Académie, a été présenté un programme exceptionnel constitué de rencontres avec des personnalités du monde de la musique. Ont été proposés un grand concert professionnel, deux conférences et deux concerts d'élèves.

Considérant la renommée de l'Académie Internationale de musique du Château de Rangiport et la qualité des enseignements qui y sont dispensés, il vous est proposé, au titre de l'année 2011, de reconduire la subvention attribuée en 2010 à la Ville de Gargenville, soit un montant de **17 000 €**, pour soutenir cette 16ème édition. Ces 17 000 € correspondent au montant demandé par la Commune.

Cet engagement financier départemental fait l'objet d'une convention à intervenir pour l'exercice 2011 entre le Département des Yvelines et la Ville de Gargenville, jointe à la présente délibération (cf. annexe 2).

Festival Plein Feu (anciennement « Festival Aux Eclats »)

Le « Festival aux Eclats de Meulan », rebaptisé Festival « Plein Feu » en 2011, porté par l'Association « Théâtre aux Eclats » a eu lieu du 9 au 13 juin dernier à la Ferme du Paradis de Meulan-en-Yvelines. Pendant dix ans, cet évènement a eu pour objectif de permettre à des ateliers de théâtre amateur (enfants, adolescents et adultes) de se produire sur scène, dans des conditions professionnelles.

Depuis 2010, en plus de ce volet amateur, l'Association a souhaité l'élargir à une programmation professionnelle de bon niveau dans tous les domaines des arts : musique, danse, théâtre, chant, arts plastiques et nouvelles technologies, tout en créant des partenariats avec le tissu associatif local pour ce qui est des animations entre les spectacles.

Cet évènement s'est construit selon les orientations suivantes :

- une place privilégiée réservée aux artistes en voie de professionnalisation ;
- une offre pluridisciplinaire ;
- créer les conditions d'une rencontre entre artistes professionnels et amateurs ;
- créer un moment familial et convivial, la cible privilégiée étant le public adolescent et les jeunes adultes.

Dans les années futures, l'Association a pour projet d'élargir ce festival à l'ensemble de la Communauté de Communes de Vexin-Seine.

L'édition 2011 prévoit trois spectacles professionnels (musique, théâtre, musique/danse). Le budget prévisionnel s'élève à 22 500 €, la Ville de Meulan participant à hauteur de 8 000 €.

Ce festival, dont les objectifs sont principalement axés vers la pluridisciplinarité et la promotion de la pratique amateur « théâtre », ne peut être financé dans le cadre du dispositif « Aide aux festivals professionnels musique et danse » ; par conséquent, compte-tenu de l'intérêt de ce projet sur un territoire peu pourvu en offres similaires, je vous propose de le soutenir à titre dérogatoire à hauteur de **2 000 €**.

Association « A Cœur Joie – Paris Ouest Yvelines »

Cette fédération regroupant des chorales de l'ouest parisien, organise en 2011 un atelier pédagogique et artistique réunissant environ 110 choristes yvelinois, adultes encadrés par un directeur musical et une pianiste professionnels, sur un thème consacré aux « Polyphonies sacrées d'aujourd'hui ».

Ce projet a donné lieu à deux concerts dirigés par Alain Louisot et accompagnés au piano par Karine Delance :

- le 21 mai 2011, en l'église Notre-Dame de la Croix à Maisons-Laffitte ;
- le 22 mai 2011, en l'église Saint-Thibaut du Pecq dans le cadre du Printemps musical du Pecq.

Par ailleurs, l'association poursuit son action en matière de formation des choristes adultes, enfants et adolescents, et des chefs de chœur en mettant en place des stages.

Il vous est proposé de reconduire en 2011 la subvention de **4 600 €** allouée en 2010 à l'association et de conclure la convention figurant en annexe n°3 à la présente délibération.

Orchestre Départemental d'Harmonie des Yvelines (O.D.H.Y.)

Cet orchestre yvelinois regroupe environ une soixantaine de musiciens issus en majorité des conservatoires des Yvelines et propose un répertoire d'harmonie constitué d'œuvres classiques, contemporaines, de musique de films, etc... Il propose en outre des actions pédagogiques et des concerts en Yvelines, dont l'objectif est de développer et de valoriser une pratique amateur de bon niveau à la sortie des conservatoires ; l'encadrement est réalisé par des professionnels reconnus, dont Jean-Luc Fillon, actuel directeur musical et soliste hautboïste international.

En 2010, l'O.D.H.Y. a enregistré un C.D. illustrant les points forts des morceaux de la saison, et a réalisé une plaquette largement diffusée à travers le département.

En 2011, l'orchestre souhaite poursuivre son développement tant sur le plan interne que sur le plan externe, en développant sa diffusion et en maintenant l'objectif de regrouper des musiciens amateurs issus du département (écoles de musique, etc.) tout en assurant la promotion de la musique d'harmonie et plus généralement des musiques pour ensembles à vent et percussions.

L'orchestre est régulièrement soutenu par le Département au titre des projets conventionnés. Il vous est donc proposé de reconduire la subvention versée en 2010, soit **18 000 €** et de conclure la convention figurant en annexe n°4 à la présente délibération.

Fédération Musicale des Yvelines (F.M.Y.)

Cette fédération a une mission de développement du secteur des sociétés musicales, ce secteur représentant un réseau d'une vingtaine d'ensembles sur le territoire départemental.

Le 15 mai 2011, la F.M.Y. a organisé un stage de musique d'ensemble (instruments à vent et percussions), le 27 mai dernier, une animation musicale au château de Thoiry pour des enfants handicapés, et enfin le 19 juin 2011, la fédération a participé au festival musical de Thoiry rassemblant des sociétés musicales et orchestres qui se produisent en alternance sur une ou plusieurs scènes.

Il vous est proposé de reconduire la subvention versée en 2010, soit **3 100 €** et de conclure la convention figurant en annexe n°5 à la présente délibération.

Le Centre de Ressources Yvelinois (C.R.Y. pour la musique)

Depuis 1995, le Centre de Ressources Yvelinois pour la musique (C.R.Y. pour la musique) est soutenu par le Conseil général. Ce réseau départemental rassemble plus de 30 structures de répétition et/ou de diffusion ayant un rôle significatif dans le secteur des musiques actuelles amplifiées. Ses activités s'articulent principalement autour d'une mission d'information, de conseil, de formation professionnelle et d'accompagnement de musiciens amateurs et/ou en voie de professionnalisation.

Pour l'année 2010, le budget réalisé est de 257 030 €. L'association a perçu près de 145 000 € de subventions publiques (dont 40 000 € de la région Île-de-France, 45 000 € de la DRAC Ile-de-France, 6 000 € de la Communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines et 53 500 € du Département).

Le budget prévisionnel global du « C.R.Y. pour la musique » est de 309 190 € pour l'année 2011. Depuis 2006, l'association est soutenue par le Département via une convention pluriannuelle reconduite annuellement en 2008, 2009 et 2010, dans l'attente d'une refonte globale des dispositifs.

Ainsi, il vous est proposé en 2011 de reconduire la subvention d'un montant de **53 500 €**, se répartissant entre les différentes activités suivantes :

- **pour soutenir l'accompagnement artistique via le plateau 109 et YveLIVE.**
En effet, au travers de ces deux dispositifs, l'association mène en collaboration avec les membres du réseau, une démarche de valorisation des pratiques amateurs. Elle favorise et développe ainsi la diffusion, l'accompagnement et la formation des musiciens amateurs et pré-professionnels ;
- **pour soutenir les projets de formations des professionnels du secteur, la sensibilisation des porteurs de projets et les journées rencontres initiées par le « C.R.Y. pour la musique ».** Pour accompagner le secteur dans sa démarche de formation continue, l'association organise des formations professionnelles en matière juridique, administrative et de connaissance de l'environnement artistique des musiques actuelles.
L'association apporte également un soutien administratif aux projets locaux menés par les acteurs de terrain (adhérents ou non au réseau). D'autre part, en complément de sa mission d'accompagnement, le C.R.Y. organise des journées rencontres pour sensibiliser les publics aux difficultés du secteur des musiques actuelles ;
- **pour soutenir le « C.R.Y. pour la musique » au titre de sa mission d'information du réseau** via le centre ressources, mais aussi avec le développement du site Internet (web 2.0, un flux RSS et des liens vers les réseaux sociaux myspace, « Facebook » et « Twitter ») qui donnera une meilleure visibilité aux groupes yvelinois. D'autre part, l'évolution du projet multimédia a été développée grâce à la production, en partenariat de médias locaux, d'une chronique bimensuelle sur TV Fil 78 et d'une émission de radio « 78 Tour FM » émise sur « Radio Sensation » permettant de diversifier les moyens de communication en lien avec les nouveaux modes d'information.

Cet engagement financier départemental fait l'objet d'une convention qui intervient pour l'exercice 2011 entre le Département des Yvelines et le « C.R.Y. pour la musique », jointe à la présente délibération (cf. annexe 6).

L'Union des Conservatoires et écoles de musique des Yvelines (U.C.E.M. 78)

L'association U.C.E.M. 78, véritable pôle ressource pour les écoles de musique, danse et théâtre yvelinoises en termes d'informations, de mise en réseau, etc., a pour objet de réunir les établissements d'enseignements artistiques du département.

Dans ce cadre, l'association organise au niveau départemental des commissions, des rencontres entre responsables et/ou professeurs d'établissements, ainsi que des examens et concours ouverts aux élèves des écoles de musique adhérentes.

L'U.C.E.M. 78 organise également une activité de formation et de diffusion via son Orchestre Symphonique des Yvelines (O.S.Y.). Il est un véritable outil de motivation et de pratique d'ensemble pour les jeunes de 2ème et 3ème cycles n'ayant pas la possibilité d'aborder les grandes œuvres du répertoire au sein de leur structure.

Enfin, elle gère un site Internet contenant notamment une bourse de l'emploi et travaille autour de la formation continue.

A ce jour, près de 70 structures associatives et municipales y adhèrent, afin de bénéficier de ce travail de coordination pédagogique.

Pour l'année 2010, le budget réalisé est de 68 296 €, l'aide départementale s'étant élevée à 53 500 €. Près de 200 élèves se sont inscrits dans les dix pôles d'examen organisés dans les conservatoires yvelinois. L'orchestre symphonique des Yvelines, quant à lui, a fourni la preuve du bien-fondé de son nouveau projet artistique et pédagogique en rassemblant plus de 300 personnes au concert proposé en juin 2010 au manège royal à Saint-Germain-en-Laye.

Aussi, compte tenu de ces efforts, il vous est proposé en 2011, de reconduire la subvention allouée en 2010 pour le fonctionnement de l'association, soit **53 500 €**

Cet engagement financier départemental fait l'objet d'une convention à intervenir pour l'exercice 2011 avec l'U.C.E.M. 78, jointe à la présente délibération (cf. annexe 7).

L'Association Musique et Education 78

Créée en 1989 et soutenue par le Rectorat et l'Inspection Académique de Versailles, l'association « Musique et Education 78 » assure le bon déroulement et la gestion financière des rassemblements annuels de chorales de collégiens des Yvelines, en fédérant ces chorales et les professeurs qui les animent autour d'une ou deux œuvres musicales accompagnées de musiciens professionnels ou amateurs.

En 2010, les deux projets « Cézanne » (évocation de la vie du peintre) et « Chante en scène » (programme consacré aux musiques de films) ont rassemblé environ 950 élèves, 32 chorales d'établissements scolaires et plus de 2 000 spectateurs, sur 4 lieux de diffusion du département : le Théâtre de Poissy, le Prisme d'Elancourt, le Théâtre du Vésinet et l'Onde à Vélizy-Villacoublay.

Pour l'année 2011, un nouveau programme a déjà vu le jour en mai et juin dernier. Il s'est intitulé « Salut les collégiens » et a rendu hommage à la chanson française des années 60 et 70 dans le cadre du cinquantième anniversaire de l'émission radiophonique « Salut les copains » ; l'accompagnement musical a été assuré par un petit ensemble orchestral ; une série de sept représentations (au lieu des cinq proposées chaque année) a eu lieu au théâtre de Poissy, au Prisme d'Elancourt, au Théâtre du Vésinet et à l'Espace Coluche de Plaisir.

En dehors de l'aide départementale (2 000 €), ce projet est financé chaque année par la délégation académique à l'action culturelle du Rectorat de Versailles (7 140 € en 2011) et par des recettes de billetterie et de vente de produits audiovisuels. Le budget global prévisionnel des actions 2011 représente un montant de 47 726 €, le réalisé 2010 s'élevant à 37 436 €.

S'agissant d'un projet réunissant des collégiens yvelinois et présentant des programmes artistiques exigeants, je vous propose de reconduire en 2011, la subvention de **2 000 €** octroyée en 2010.

Créat'Yve

L'association Créat'Yve existe depuis plus de dix ans et fonctionne en réseau. Ses membres actifs sont les responsables de structures artistiques et culturelles qui partagent les travaux de l'association. Initialement créé par neuf théâtres Yvelinois, le réseau s'est ouvert en 2010 à un nouvel adhérent, et quatre théâtres ont fait acte de candidature pour 2011.

Ses objectifs : promouvoir la création artistique (production, diffusion, action culturelle, communication) dans le domaine du spectacle vivant et réfléchir sur l'évolution de la place des théâtres de ville dans les Yvelines, en s'appuyant sur la notion de service public. Le soutien à la diffusion est fondé sur les choix artistiques du réseau, qui peut être amené à soutenir des artistes qui ne sollicitent pas le Département, mais qui contribuent par ailleurs à la politique départementale. Le réseau Créat'Yve a participé à l'étude commanditée par ARCADI et réalisée par OPALE / Culture et Proximité, sur le rôle des théâtres de Ville en Ile-de-France. Cette étude va permettre une connaissance approfondie des acteurs

du territoire, grâce à une base de données et une cartographie de l'action culturelle des théâtres, outils indispensables tant pour le Conseil général que pour Créat'Yve.

Créat'Yve est également un interlocuteur important dans les relations des théâtres de ville et les scènes labellisées par le Ministère de la Culture, le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines, la Scène nationale et le Théâtre de Sartrouville - Centre Dramatique National, ainsi que les Scènes conventionnées des Yvelines.

Créat'Yve met également en place des partenariats avec les réseaux de musique : l'U.C.E.M. 78 et le C.R.Y.

En 2010, l'association n'a reçu aucune aide publique. Son budget était de 10 124 €.

Pour l'année 2011, l'association sollicite une aide du Département des Yvelines de 15 000 €, sur un budget de 29 400 €, afin de développer plusieurs actions :

- une aide financière à la diffusion pour les compagnies qui souhaitent s'inscrire pleinement sur le territoire Yvelinois, à travers la mise en place de parcours de diffusion avec des théâtres membres ;
- une communication, recentrée sur le site internet, qui donne une bonne visibilité aux actions des théâtres yvelinois, et contribue ainsi aux objectifs de lisibilité définis par le Département ;
- le développement des échanges sur les projets artistiques des lieux et des spectacles, de l'action culturelle, de l'ouverture de plateaux des théâtres aux répétitions, afin de renforcer la logique de réseau.

Je vous propose donc de répondre favorablement à cette sollicitation pour un montant de **15 000 €**.

Je vous propose également que cet engagement financier fasse l'objet d'une convention pour l'année 2011 entre le Département des Yvelines et Créat'Yve (cf. annexe 8), jointe à la présente délibération.

L'Association pour la Promotion de la Musique à Saint-Quentin-en-Yvelines et ses environs (A.P.M.S.Q.)

Créée en 1991, l'Association pour la Promotion de la Musique à Saint-Quentin-en-Yvelines et ses environs, œuvre pour la promotion de la musique classique et le développement d'un nouveau public, notamment au sein de communautés défavorisées, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Depuis 2001, l'association a accru son rayonnement et développe un projet culturel unique basé sur la citoyenneté par la musique classique, à travers les échanges entre des musiciens professionnels et les enfants des écoles primaires de l'agglomération.

L'A.P.M.S.Q. réalise chaque année les actions suivantes :

- un cycle de musique de chambre intitulé « *les Solistes de la Villedieu* » où sont programmés de jeunes artistes et des musiciens confirmés ;
- la réalisation d'un projet culturel « *Musique à Saint-Quentin-en-Yvelines* », sous la direction de Pierre-Michel Durand, se déclinant en deux volets :
 - les concerts de l'orchestre Prométhée dirigés par Pierre-Michel Durand. Cet ensemble musical composé de jeunes musiciens professionnels propose une programmation tout public visant à développer une offre musicale de qualité en direction d'un public familial. Cet orchestre diffuse également des concerts pédagogiques s'adressant aux élèves des écoles de l'agglomération, qui découvrent ainsi notamment les grandes œuvres du répertoire de manière ludique et pédagogique et les instruments de musique utilisés.
 - les « *Journées musique classique pour tous* » proposant des concerts et animations autour de la musique classique et des représentations gratuites d'un projet éducatif et culturel d'opéra avec un chœur composé de plusieurs écoles de Saint-Quentin-en-Yvelines sous la direction artistique de Pierre-Michel Durand. Ce projet pédagogique vise à sensibiliser un public scolaire issu notamment de quartiers défavorisés.

En 2010, ce sont plus de 1 000 spectateurs qui ont bénéficié de la programmation de 7 concerts tout public à Trappes. Par ailleurs, 7 concerts pédagogiques ont touché un public scolaire de 1 345 élèves de 12 écoles de Trappes et de Montigny. Enfin, le projet éducatif et culturel d'opéra « *Dogora* » d'Etienne Perruchon, proposé en juin 2010, a permis à plus de 230 élèves issus de 10 classes des écoles de l'agglomération de s'exprimer au travers d'un grand chœur, dans des conditions scéniques professionnelles au théâtre de l'Onde à Vélizy-Villacoublay. La représentation a connu une fréquentation de 660 spectateurs.

Le budget réalisé pour l'année 2010 s'est élevé à 198 478 €. L'association a perçu près de 160 000 € de subventions publiques (dont 75 950 € de la Ville de Trappes, 10 000 € de la Mission Ville / Etat, 62 500 € de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et 10 000 € du Département). Elle a bénéficié également de 32 000 € de mécénat.

Aussi, eu égard à la qualité artistique de la programmation de l'A.P.M.S.Q., à son action éducative et culturelle au niveau intercommunal, je vous propose de renouveler la convention annuelle sur objectifs avec cette association, au titre de la saison 2011/2012 (cf. annexe 9), et de lui octroyer une subvention de **10 000 €** sur le budget 2011.

Les neuf conventions à conclure avec une partie de ces bénéficiaires, arrêtent notamment les modalités de versement, variables selon le montant alloué :

- pour les subventions inférieures à 23 000 €, il sera procédé à un versement unique, à compter de la notification de la convention ;
- pour les subventions égales ou supérieures à 23 000 €, conformément à la délibération du 17 décembre 2010 portant adoption du budget primitif 2011, il sera procédé au versement d'un acompte de 80 %, à compter de la notification de la convention.

S'agissant du solde (20 %), je propose que son versement ait lieu en fin d'exercice budgétaire 2011, sur présentation d'un bilan provisoire, afin d'éviter aux structures toute difficulté de trésorerie. En effet, le bilan d'activité ainsi que les justificatifs financiers requis par délibération, ne pourront être produits qu'au cours du premier semestre 2012, une fois les comptes 2011 clôturés. Or, les structures concernées ne sont pas en capacité de reporter sur leur budget de 2012, la perception du solde de la subvention attribuée pour soutenir l'activité 2011.

Bien entendu, le bilan et les justificatifs de 2011 seront utiles à l'examen de la demande de subvention qui sera déposée en 2012, un écrêtement étant toujours possible.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :